

## Procès-verbal

### Réunion du Conseil exécutif de l'ASSÉ Le 21 juin 2004 au bureau de l'ASSÉ

Présences :

*nom retiré nom retiré*  
*nom retiré nom retiré*  
*nom retiré nom retiré*  
*nom retiré nom retiré, permanente*

#### 0. Ouverture à 14h37

Proposée par *nom retiré*  
Appuyée par *nom retiré*  
Adoptée à l'unanimité

#### 0. Procédures

##### 1.1 Praesidium

##### 1.1.1 *nom retiré nom retiré* à l'animation et *nom retiré nom retiré* au secrétariat.

Proposée par *nom retiré*  
Appuyée par *nom retiré*  
Adoptée à l'unanimité

##### 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour :

##### 1.2.1 L'ordre du jour suivant :

- 0. Ouverture
- 1. Procédures
  - 1.1 Praesidium
  - 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
  - 1.3 Lecture et adoption du procès-verbal du 9 juin 2004
- 0. Forum collégial et FAC
- 1. Commission parlementaire
  - 4.0 Finances
  - 5.0 Politique de dépenses
  - 6.0 Site internet
  - 7.0 Permanence
  - 8.0 International
  - 9.0 *nom retiré*
  - 10.0 Prochaines réunions
  - 11.0 Varia

## 12.0 Levée

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

### 1.3 Lecture et adoption du procès-verbal du 9 juin 2004

#### 1.3.1 Le procès-verbal du 9 juin 2004.

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

## 0. Forum collégial et FAC

### 0. Commission parlementaire

#### 3.1 Qu' *nom retiré* *nom retiré* se charge de la rédaction d'un communiqué de presse sur les résultats de la Commission parlementaire, qui sera adoptée à la prochaine réunion.

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

## 4.0 Finances

#### 4.1 Le Conseil exécutif confirme le paiement de 390,00 \$ à Tamara Herman pour la traduction de l'*Ultimatum*.

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

#### 4.2 Que soit ajoutée une boîte vocale sur le téléavertisseur (819) 829-3667 (reliée à (514) 330-4785) et une autre sur (819) 564-4306 (reliée à (514) 414-1216).

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

## 5.0 Politique de dépenses

## 6.0 Site internet

#### 6.1 De renouveler l'hébergement du site internet de l'ASSÉ auprès de [Domaineplus.com](http://Domaineplus.com); de prendre le plan argent et d'y ajouter 25mo supplémentaire.

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

#### 6.2 Que *nom retiré* *nom retiré* fasse les ajouts suivants au site internet de l'ASSÉ :

##### - Les ajouts suivants aux Statuts et règlements :

1- ANNEXE B : Perceptions, répartition et gestion des fonds de l'ASSÉ, à l'article 13 la section b) des Statuts et règlements de l'ASSÉ.

Article 10.2.1 : Le ou la responsable aux finances du Conseil exécutif est tenu-e de présenter le

rapport financier annuel de l'année précédente ainsi que les prévisions budgétaires de l'année en cours au Congrès annuel. Il-elle est également tenu-e de présenter un rapport mi-annuel au premier Conseil InterRégional de la session d'automne. De plus, lors du Congrès d'hiver, il-elle est tenu-e de présenter un aperçu des états financiers ;

(Cette modification n'a jamais été ajoutée au site (ni aux Statuts et règlements, brochure), adoptée au Congrès des 24 et 25 janvier 2004)

## 2- *nom retiré* E : Traduction

Article 24 : La version originale des documents a prépondérance sur la version traduite, en cas de litige.

(Cette annexe n'a jamais été ajoutée au site, modification adoptée au Congrès des 4 et 5 mai 2002)

## 3- ANNEXE D : Devoirs, responsabilités et comportements des délégué-e-s aux instances

La politique de féminisation est la suivante :

À l'oral : Les mots ayant une différence au niveau de la sonorité doivent être féminisés au long et les mots dont la sonorité ne change pas ne sont dits qu'une seule fois.

À l'écrit : les mots ayant une différence au niveau de la sonorité doivent être féminisés au long et les mots dont la sonorité ne change pas doivent être féminisés à l'aide du trait d'union ( - ) selon les règles de la grammaire française.

(Cette partie n'a jamais été ajoutée au site, Adoptée au Congrès annuel des 4 et 5 mai 2002)

4- Chapitre 3 Congrès : Article 9 : Composition et définition : Point 2 : Le Congrès est composé des délégué-e-s de chaque association membre, avec trois (3) personnes maximum ayant droit de parole et un (1) droit de vote par délégation selon le principe une association = un (1) vote. **La délégation doit être composée d'au moins une femme et aucune délégation ne doit être composée de plus de deux hommes.** Il est aussi composé des membres du Conseil Interrégional, des Comités de travail, du Comité femmes, du Comité Journal et du Conseil exécutif qui disposeront d'un droit de parole. Le Conseil exécutif et le Conseil Interrégional possèdent également un droit de proposition.

(Modification en gras, cette partie n'a jamais été ajoutée au site; adoptée au Congrès des 4 et 5 mai 2002)

5- Chapitre 4 : Conseils régionaux : Article 17 Buts et fonction : Point 1 : Chaque Conseil régional élit trois (3) délégué-e-s au Conseil Interrégional (les délégué-e-s doivent être membres en règle de l'ASSÉ). **La délégation doit être composée d'au moins une femme et aucune délégation ne doit être composée de plus de deux hommes.** L'identité de ces dernier-ère-s doit être communiquée au Conseil exécutif.

(Modification en gras, cette partie n'a jamais été ajoutée au site; adoptée au Congrès des 4 et 5 mai

2002)

**6-** Chapitre 5 : Conseil InterRégional, Article 20 : Composition : Le Conseil Interrégional est composé de trois (3) délégué-e-s par région élu-e-s par leur Conseil régional respectif et les membres du Conseil exécutif. **La délégation doit être composée d'au moins une femme et aucune délégation ne doit être composée de plus de deux hommes.** Chaque membre du Conseil possède un vote. Les Comités de travail, Comité journal et Comité femmes ont également droit de parole et de proposition.

(Modification en gras, cette partie n'a jamais été ajoutée au site; adoptée au Congrès des 4 et 5 mai 2002)

- La création d'une page distincte pour les Statuts et règlements; la création d'une page pour le Code des règles de procédure.

- L'ajout, dans la section Membres, des logos, numéros de téléphone et numéros de télécopieurs des associations membres.

- Le retrait des procès-verbaux des sections des Comités et du Conseil exécutif et l'ajout de la mention : « Les procès-verbaux sont disponibles sur demande. »

- Le retrait, dans la section Liens, des liens périmés (CIEL UdeM & Réseau de solidarité contre la ZLÉA).

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

## 7.0 Permanence

## 8.0 International

## 9.0 *nom retiré*

9.1 Commander : 3 cahiers de note avec spirale; 30 DVD et des pochettes de classement cartonné.

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

## 10.0 Prochaines réunions

## 11.0 Varia

## 12.0 Levée à 16h33

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité